



AVIS D'APPEL D'OFFRES

Avis d'Appel d'Offres International (AAOI)

Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage

Agence Nationale des Statistique Agricoles et Alimentaires

(ANASA)

AAOI n° 004/ MAE/CAB/ANASA/PRMP/2023

Agence Nationale des Statistiques Agricoles et Alimentaires/Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2023, afin de financer les travaux **de construction d'un immeuble R+6 à usage administratif avec l'aménagement d'un parking au RDC au compte de l'Agence Nationale des Statistiques Agricoles et Alimentaires** » et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de ces travaux. Les travaux seront exécutés dans un délai de 12 mois Calendaire au plus.

1. Agence Nationale des Statistiques Agricoles et Alimentaires / Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour les dits travaux.
2. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.
3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de *la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage*, **tel : (+224) 622 67 27 21**, email : kstraore@magel.gov.gn et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres au bureau de ANASA au Bd. Du Commerce – Almamyia Kaloum - BP 576 Conakry –du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.
4. Les exigences en matière de qualification sont :
 - Chiffre d'affaires : Avoir un chiffre d'affaires annuel moyen certifié par un auditeur agréé sur les trois dernières années égales à **cinq milliards 5 000 000 000 GNF**
 - Expérience Générale dans le domaine de l'appel d'offre : Avoir réalisé en tant qu'entreprise principale, filiale ou agence agréée au moins trois marchés similaires et de complexité similaire ;
 - Disposer des liquides, lignes de crédit, autres que l'avance de démarrage éventuelle, à hauteur d'u montant de **vingt-un milliard sept cent-quatre-vingt-**

onze million huit cent quarante-quatre mille cinq cent vingt francs guinéens (21 791 844 520 GNF) de sa proposition financière.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse auprès de la PRMP de ANASA à compter du **2023** contre un paiement non remboursable de **cinq millions (5 000 000 fg) francs guinéens** reparti comme suit :

- **20%** des produits de vente du DAO sur le compte orange money de l'autorité Contractante, Tel : 611 41 23 17

- **30%** des produits de vente du DAO reviennent à l'ARMP au compte bancaire N° 01 1000307 ouvert à la Banque Centrale de la République de Guinée ;

- **50%** au compte N° 41 110710 du Trésor Public ouvert à la Banque Centrale de la République de Guinée.

Les entreprises intéressées doivent obligatoirement s'enregistrer en ligne sur la plate-forme à l'adresse de gestion des appels d'offres du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage à l'adresse <https://magel.gov.gn>.

Le dépôt physique est fait à l'adresse indiquée ci-dessous.

Les offres devront être rédigées en langue française et déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies à l'adresse de de la cellule de passation des marchés du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ; Conakry au plus tard le 20/12/23 à **12 heures 00**. Et l'offre financière en EXCEL sur une clef USB.

Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et, le cas échéant, d'un observateur indépendant à l'adresse de de la cellule de passation des marchés publics Agence Nationale des Statistiques Agricoles et Alimentaires / Le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage à Conakry au plus tard 20/12/23 à **12 heures 30 minutes**.

Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission, d'un montant de **sept milliard deux cent soixante-trois million huit cent quarante-quatre mille cinq cent vingt francs guinéens (7 263 844 520 GNF) de sa proposition financière et la durée de validité de cette garantie de soumission doit être de 150 jours, c'est-à-dire 30 jours après l'expiration de la validité de l'offre.**

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **120 jours** à compter de la date limite de soumission.

6. Les offres doivent comprendre une redevance de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) au taux de **0,60% du montant hors taxes** du contrat sera payée par l'attributaire du marché, et les frais d'immatriculation aux taux de **0,3% du**

montant hors taxes du marché sera payé à la DGCMF à l'immatriculation du marché conformément à l'ARRETE A/2023/1252/MEF/CAB/SGG;

7. La législation régissant l'appel d'offres en République de Guinée.

Conakry, le 03/11/2023

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage



Mamoudou Nagnalen BARRY